



## LE PRIX DE L'EAU

Lors de sa séance du 17 juin dernier, votre Conseil Municipal a eu à se prononcer sur les solutions à apporter au déséquilibre du budget de l'assainissement.

En effet, comme je l'ai signalé dans le dernier numéro du Petit Journal de Montmachoux, le budget communal devra supporter en 2011 une charge exceptionnelle de 30.000 € destinée à couvrir le « déficit » constaté dans le compte de l'assainissement.

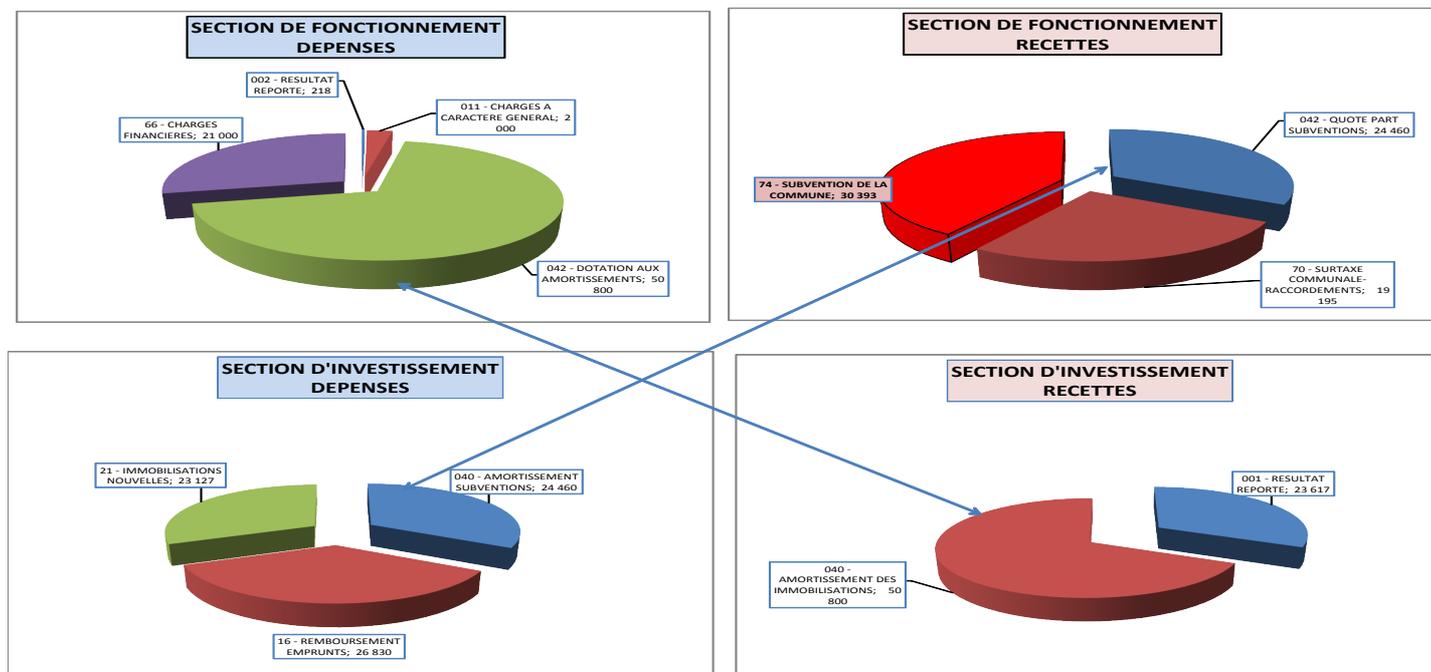
Le problème trouvant son origine dans les hypothèses de calcul établies lors de la conception du projet, Monsieur Bernard PIESSSE, Maire de MONTMACHOUX à cette époque, a accepté de m'assister dans la présentation de cette anomalie.

Bernard PIESSSE a expliqué que le plan de financement avait été établi sur la base d'hypothèses qui ne se sont pas vérifiées par la suite. Par exemple, il était envisagé une consommation de 11.000 m<sup>3</sup> par an, alors que la consommation actuelle est de l'ordre de 8.500 m<sup>3</sup>. D'autre part, les difficultés rencontrées en cours de chantier ont généré des surcoûts importants qu'il n'était pas possible de prévoir à l'origine. Enfin, Bernard PIESSSE s'est déclaré désolé des conséquences financières pénalisantes générées par ces écarts, mais fait valoir que la réalisation d'un assainissement collectif, en dépit du problème ponctuel que rencontre la commune pour équilibrer le compte de l'Assainissement, représente pour les habitants une plus-value latente qui contrebalance largement la contribution complémentaire qui va être réclamée aux usagers.

Je suis très reconnaissant à Bernard PIESSSE d'avoir accepté d'exposer avec courage et franchise l'origine réelle du problème que rencontre aujourd'hui notre collectivité.

Quelles sont les données financières ?

Les dépenses du compte Assainissement sont représentées par la charge de remboursement des emprunts qui s'élèvera, en 2011, à 47 830 € (26.830 € en capital et 21.000 € d'intérêts). Les recettes sont constituées par la Surtaxe Communale, prélevée sur les consommations d'eau potable, à hauteur de 1,78 €/m<sup>3</sup>, qui s'élèvera, en 2011, à 15.195 €.



Il apparait donc un déséquilibre de trésorerie de 32.635 € sur l'exercice 2011, que le budget de la Commune a couvert au moyen d'une subvention de même montant. Monsieur le Trésorier Principal, consulté sur ce point, déclare qu'il n'est pas régulier, au plan légal et réglementaire, que le déséquilibre d'un budget annexe soit compensé durablement par une subvention de la Commune, et nous demande de retrouver l'équilibre par la mobilisation de ressources propres au budget Assainissement.

Toute nouvelle subvention (Conseil Général ou Agence de l'Eau) étant à ce jour impossible à obtenir, la seule solution possible consiste à augmenter à due concurrence la surtaxe communale. Il convient donc de répartir les 32.635 € de différence entre les 8.500 m3 d'eau facturés aux usagers, soit un complément de 3,84 €/m3, qui s'ajoutent aux 1,78 €/m3 actuels. C'est ainsi que la surtaxe communale passera, à compter de 2012, à 5,62 €/m3.

Il convient de noter que certains emprunts vont se trouver amortis à compter de 2012 et que, dès 2013, la charge de trésorerie commencera à diminuer, atténuant ainsi le déséquilibre constaté en 2011. C'est pourquoi j'ai proposé que la surtaxe communale soit recalculée chaque année et réduite au rythme des emprunts remboursés, ce que votre Conseil a adopté à l'unanimité moins une abstention.

Vous trouverez ci-dessous une extrapolation du prix hors taxe du m3 d'eau entre 2011 et 2017, prenant comme hypothèse une hausse annuelle de la part SAUR de 3 % et tenant compte du remboursement progressif des emprunts.

	2011		2012 (prévision)		2013 (prévision)		2014 (prévision)		2015 (prévision)		2016 (prévision)		2017 (prévision)	
	€	VARIATION %	€	VARIATION %	€	VARIATION %	€	VARIATION %	€	VARIATION %	€	VARIATION %	€	VARIATION %
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>														
ABONNEMENT	0	NS	0	NS	0	NS	0	NS	0	NS	0	NS	0	NS
<b>PRIX AU M3</b>														
PART SYNDICALE	0,3689		0,5389		0,5389		0,5389		0,5389		0,5389		0,5389	
PART SAUR	1,1436		1,1779		1,2132		1,2496		1,2871		1,3257		1,3655	
AGENCE DE L'EAU	0,0450		0,0450		0,0450		0,0450		0,0450		0,0450		0,0450	
<b>TOTAL EAU POTABLE</b>	<b>1,5575</b>	<b>1,75%</b>	<b>1,7618</b>	<b>13,12%</b>	<b>1,7971</b>	<b>2,01%</b>	<b>1,8335</b>	<b>2,03%</b>	<b>1,8710</b>	<b>2,04%</b>	<b>1,9096</b>	<b>2,06%</b>	<b>1,9494</b>	<b>2,08%</b>
<b>ASSAINISSEMENT</b>														
PART COMMUNALE	1,7800		5,6200		5,0300		4,2100		4,2100		4,2100		3,5400	
PART SAUR	1,4327		1,4757		1,5200		1,5655		1,6125		1,6609		1,7107	
<b>TOTAL ASSAINISSEMENT</b>	<b>3,2127</b>	<b>5,52%</b>	<b>7,0957</b>	<b>120,86%</b>	<b>6,5500</b>	<b>-7,69%</b>	<b>5,7755</b>	<b>-11,82%</b>	<b>5,8225</b>	<b>0,81%</b>	<b>5,8709</b>	<b>0,83%</b>	<b>5,2507</b>	<b>-10,56%</b>
<b>AGENCE DE L'EAU</b>														
LUTTE CONTRE LA POLLUTION	0,2784		0,3484		0,3484		0,3484		0,3484		0,3484		0,3484	
MODERNISATION DES RESEAUX	0,2400		0,3000		0,3000		0,3000		0,3000		0,3000		0,3000	
<b>TOTAL AGENCE DE L'EAU</b>	<b>0,5184</b>	<b>38,91%</b>	<b>0,6484</b>	<b>25,08%</b>	<b>0,6484</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,6484</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,6484</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,6484</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,6484</b>	<b>0,00%</b>
<b>TOTAL AU M3 (hors TVA)</b>	<b>5,29</b>	<b>6,87%</b>	<b>9,51</b>	<b>79,74%</b>	<b>9,00</b>	<b>-5,37%</b>	<b>8,26</b>	<b>-8,20%</b>	<b>8,34</b>	<b>1,02%</b>	<b>8,43</b>	<b>1,04%</b>	<b>7,85</b>	<b>-6,89%</b>

Il va sans dire que c'est avec beaucoup de réticence que j'ai demandé au Conseil Municipal de prendre une telle décision, dont les effets auraient pu être atténués si elle avait été anticipée par mon prédécesseur et annoncée à la population en temps utile.

Aujourd'hui, nous sommes dos au mur et je regrette vivement d'être contraint de prendre brutalement une mesure douloureuse mais nécessaire.

Le Maire  
Jacques ROUSSEAU